

## **Maitrise des arrêts de travail : le rapport Bérard, Oustric, Seiller a été remis au Premier ministre.**

### **La FNATH dit non à un « troc » social immoral**

Un jour de carence « d'ordre public » est annoncé en contrepartie d'une meilleure prise en charge pour les salariés non couverts. La solidarité des salariés pour se couvrir les uns les autres, c'est déshabiller le pauvre Paul pour tenter d'habiller le pauvre Pierre !

Ce jour de carence « d'ordre public » qui ne serait pas compensé n'est rien d'autre qu'une mesure punitive à l'encontre des salariés qui présenteront une situation de santé nécessitant un arrêt même de courte durée.

### **La FNATH appelle à l'ouverture d'une vraie concertation élargie, car :**

- si des mesures telles que la généralisation de la subrogation et surtout l'élargissement des conditions d'ouverture du complément employeur sont attendues et demandées depuis des années ;
- et si la lutte contre la désinsertion professionnelle par des mesures nouvelles doit être une priorité et impliquer les associations qui œuvrent sur le terrain ;
- en revanche, l'arrêt longue-maladie est trop systématiquement synonyme de licenciement pour inaptitude et les mesures à envisager pour améliorer le maintien dans l'emploi et prévenir la désinsertion professionnelle ne peuvent pas s'entendre par la pression sur le salarié ou la suspicion quasi systématique.

Il est flagrant que notre système fabrique des pauvres dès lors que des salariés précaires rencontrent des problèmes de santé.

Dès lors, le rôle et l'implication de l'entreprise dans une politique volontaire et loyale pour le maintien dans l'emploi doivent être mis au premier plan.

Il reste que la hausse du nombre de jours d'arrêt de travail s'explique, en grande partie, par les choix politiques qui ont été retenus ces dernières années (dispositifs de retraite anticipée trop restrictifs ou inefficaces – carrières longues, travailleurs handicapés, pénibilité) et par l'absence d'une réelle politique de prévention de la désinsertion professionnelle.

Aussi la FNATH appelle à un démarrage immédiat de la concertation annoncée, dans des conditions qui assureront un vrai débat avec tous les acteurs de la prévention de la désinsertion sociale et professionnelle (entreprises, syndicats, associations) et avec un spectre qui doit englober la future loi relative à la santé au travail.

### **Contact Presse :**

**Richard DANA, 06 25 00 40 94, [richard.dana@fnath.com](mailto:richard.dana@fnath.com)**

**François VERNY, 01 45 35 00 77, [francois.verny@fnath.com](mailto:francois.verny@fnath.com)**

